

**DÉPARTEMENT DES LANDES**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MIRAMONT-SENSACQ**

Nombre de Conseillers**En exercice : 11****Présents : 08****Nombre de suffrages
exprimés****Pour : 08****Contre : 00****Abstentions : 00***Séance ordinaire du 13 décembre 2021 à 19h00**Sous la présidence de Monsieur Pascal BEAUMONT,
Maire***Membres présents** : BEAUMONT Pascal, BERGERET
Nathalie, DAVASAGAEN Patricia, LAFITTE Jean-Baptiste,
LAFITTE-TROUQUÉ Jean-Marc, LARROUQUÉ Maryse,
MOUNET Nathalie, THEUX Sabine.**Excusés** : BORTHAYRE Guy, DELHOSTE Jean-Luc,
PORTASSAU Joël.**Secrétaire de séance** : THEUX Sabine***DEL 2021_12_02: SYDEC-Travaux éclairage public-Remplacement des candélabres pour 2022***

Monsieur le maire fait part au Conseil Municipal du devis reçu du SYDEC pour le remplacement des candélabres de la commune.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 39 726 € TTC (47 097 € TTC)

Les subventions apportées par :

- le SYDEC 20 113,00 €
- l'ETAT 6 860,00 €

Le montant restant à la charge de la commune s'élève à 12 753 € HT.

Le paiement de la participation de la commune peut se réaliser soit sur fonds libres ou sur emprunt contracté auprès du SYDEC.

Monsieur le maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le projet,
- Décide que le paiement de la participation de la commune se fera sur fonds libres,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Monsieur le Maire et Monsieur le comptable publique assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

*Fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus**Pour extrait certifié conforme**Le Maire,
Pascal BEAUMONT*